Petits formats.

QUOI DE NEUF DANS LES ÉCOLES ?

Cette rentrée, 3 615 élèves ont repris le chemin des écoles publiques burgiennes. « Deux ouvertures de classes sont à noter en maternelle à Péguy et à Daudet et une fermeture en maternelle aux Dîmes. Comme chaque été, les services de la Ville ont profité des vacances pour mener des travaux dans les groupes scolaires », explique Nadia Ouled-Salem, maire-adjointe à l'Action éducative et périscolaire.

À l'école Daudet, les toits-terrasses de l'élémentaire ont été isolés et les sols de la maternelle refaits (182 000 €). L'école de l'Alagnier a bénéficié de travaux d'isolation thermique de la façade, de rénovation de peintures, de plafonds, d'électricité ; la cour de l'élémentaire et le plateau sportif ont également été refaits (287 000 € au total). Des volets roulants et des stores motorisés ont été installés dans les écoles élémentaires Parant et Peloux (44 000 €). L'école élémentaire des Vennes a vu, elle aussi, ses peintures rafraîchies (10 500 €) et, d'ici la Toussaint, les sols seront changés à la maternelle des Arbelles.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Le chantier de rénovation énergétique de l'école Saint-Exupéry (1,9 M€ sur 8 ans) s'est poursuivi cet été avec la création de nouvelles ouvertures apportant de la lumière, l'agrandissement du toit, l'installation de panneaux solaires, l'amélioration de la ventilation des classes et du restaurant scolaire... L'isolation thermique de la façade se poursuivra cet automne. « Le tout pour réduire de moitié la consommation énergétique de l'école », souligne l'adjointe. Par ailleurs, l'entrée de l'école a été réorganisée pour aménager un bureau de direction. Un nouvel espace pour le restaurant scolaire et une classe musique ont été créés ; les déménagements auront lieu ultérieurement.

« L'inscription en ligne sur le site de la Ville pour la restauration et les accueils périscolaires, testée avec succès aux Dîmes et aux Vennes, se déploiera d'ici juin 2018 dans toutes les écoles », annonce l'élue.





Vos idées pour la Fête des Lumières?

Les associations burgiennes souhaitant participer à la Fête des Lumières samedi 9 décembre doivent remplir un formulaire, téléchargeable sur le site de la Ville www.bourgenbresse.fr ou disponible à la mairie, il est à retourner avant le vendredi 13 octobre. De même, la Ville offre un sapin aux associations qui souhaitent participer à la 4° Forêt des associations au square Lalande. Là encore, un formulaire est disponible sur le site et à la mairie, il est à remplir avant le 13 octobre.

Service Relations extérieures de la Ville, Anne-Lise Morel : 04 74 45 72 03 (morelal@bourgenbresse.fr)



Pour les 12-17 ans, le Centre de loisirs jeunes propose du 23 au 27 octobre prochain des activités pour les vacances de la Toussaint: journée Halloween à Walibi, patinoire, trampoline Park, tournoi de volley en nocturne... Inscriptions de 14 h à 18 h le mercredi 18 et le vendredi 20 octobre au service Action sportive, 5 bis, avenue des Belges à Bourg: 04 74 45 70 22.

www.bourgenbresse.fr Facebook et Instagram Ville



4 quartiers, 4 dates

La Quinzaine citovenne revient du 11 au 19 octobre. L'occasion pour les Burgiens de s'informer sur les projets en cours et à venir, mais aussi de s'exprimer et d'interroger l'équipe municipale. Rendez-vous

- mercredi 11 octobre, quartier de la Citadelle ;
- vendredi 13 octobre, quartier de la Revssouze :
- mercredi 18 octobre, quartier des Arbelles :
- jeudi 19 octobre, quartier Peloux-Mail.



www.bourgenbresse.fr

Une crèche très écolo!

La crèche du Peloux a bénéficié cet été de travaux de rénovation à hauteur de 28 200 € : changement de luminaires pour passer en LED, isolation du plafond en laine de chanvre et amélioration acoustique des salles d'activité... pour le confort des petits et des agents.



RENDEZ-VOUS AUX RENCONTRES D'AUTOMNE

Du 2 au 8 octobre, dans le cadre de la Semaine bleue, la Ville de Bourg organise ses traditionnelles Rencontres d'automne. Cette 7e édition réunira une trentaine de partenaires municipaux. associatifs et institutionnels qui dispenseront des informations à destination des seniors valides ou en perte d'autonomie et des personnes en situation de handicap. La santé, l'habitat, les loisirs... tous les aspects de la vie quotidienne seront abordés au fil des stands.

ET D'AUTRES TEMPS FORTS...

Pensez dès maintenant aux fêtes de fin d'année en vous inscrivant au banquet ou au colis de Noël du lundi 9 au vendredi 20 octobre à l'Hôtel Marron de Meillonnas, rue Tevnière (salle Land Art). Cette année, le banquet de Noël des retraités burgiens aura lieu le jeudi 7 décembre à midi à Ainterexpo.

Les six clubs de retraités de la ville et le Groupe Loisirs Retraités ont repris leur activité le 11 septembre dernier. Il n'est pas trop tard pour s'inscrire auprès du club de son quartier. De même, les sorties pédestres se déroulent les jeudis après-midi de septembre.

Service des Aînés et des Personnes handicapées, Maison sociale, 2 bis, rue Charles Jarrin: 04 74 42 45 70 - www.bourgenbresse.fr

Déclarez vos ruches

Tout apiculteur doit déclarer ses ruches dès la première colonie d'abeilles détenue.

Une obligation annuelle à effectuer entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre sur le site:

mesdemarches.agriculture.gouv.fr Service d'assistance aux déclarants : 01 49 55 82 22



11 kilos

de miel pour la Banque alimentaire

Le rucher de la Ville de Bourg, installé sur le Champ de Mars depuis 2 ans, est très productif. Outre sa vocation pédagogique, 11 kg de miel ont été offerts cet été par la Ville à la Banque alimentaire.



MOBILITÉ: DONNEZ VOTRE AVIS!

Les habitants du centre-ville ont parfois des difficultés à stationner leurs vélos à leur domicile. C'est pourquoi la Ville va tester début 2018 des abris-vélos fermés et sécurisés. Un module de 5 à 6 places sera installé derrière l'église Notre-Dame. Avant de déployer ces abris-vélos dans le périmètre de l'hypercentre, les habitants sont appelés à exprimer leurs besoins à l'adresse mail suivante velo@bourgenbresse.fr, sur le site Internet de la Ville, au numéro vert...

Une autre expérimentation est lancée pour promouvoir le covoiturage. D'ici la fin de l'année, cinq places seront réservées sur le Champ de Foire et cinq sur le Champ de Mars aux automobilistes covoitureurs. Si vous êtes intéressés pour connaître les modalités du dispositif et vous inscrire, contactez la Ville à l'adresse suivante : covoiturage@bourgenbresse.fr. Dans un an, un bilan sera établi avant de créer, au besoin. d'autres poches de covoiturage.



Monique Duthu, une femme d'engagement

Écologiste convaincue et élue municipale de l'opposition puis de la majorité de 1995 à 2014,

Monique Duthu s'est éteinte fin juin à l'âge de 64 ans. Femme de conviction et de combats, elle a ouvert la « voie verte » à Bourg-en-Bresse en tant qu'adjointe au

« voie verte » a bourg-en-bresse en tant qu'adjointe ai Développement durable de 2008 à 2014. Agenda 21, zéro pesticide, transition énergétique... elle défendait avec passion ses dossiers, qu'il s'agisse de la rivière Reyssouze, de la qualité de l'eau à Bourg, de la chaufferie bois de la Vinaigrerie, de la place du vélo dans la ville, de l'usine de méthanisation Organom dont elle a été la première présidente.

Cultivons notre Belgitude

En mai, éveillez votre créativité et vivez à l'heure belge! Du 8 au 16 mai 2018, la 8° édition de l'Événement culturel et artistique de la Ville de Bourg-en-Bresse aura pour thème la « Belgitude », un subtil équilibre d'absurde, d'auto-dérision, d'irrévérence et d'aplomb.

Ca question: Est-il vrai que la Ville peut m'aider à payer ma facture d'eau?



Ca réponse :

Comme d'autres villes, Bourg s'est lancée dans une expérimentation de deux ans sur la tarification éco-solidaire de l'eau. La Ville a confié au Centre communal

d'action sociale (CCAS) un fonds d'aide au paiement des factures d'eau pour les ménages éprouvant des difficultés passagères. Pour prétendre à cette aide, trois conditions sont à remplir : résider à Bourg ; être abonné à la régie de l'eau ou payer une charge en eau dans la commune ; présenter une facture d'eau correspondant à une consommation raisonnable. Parallèlement, la Ville sensibilise les ménages aux économies d'eau en distribuant gratuitement des kits éco-l'eau.



CCAS de Bourg: 04 74 45 35 35

Économies d'énergie avenue Maréchal Juin

Après un test en avril, la moitié des lampadaires de l'avenue

Maréchal Juin ont été supprimés cet été. Réalisé en
concertation avec les riverains et le Conseil citoyen du secteur, ce
réaménagement a permis d'élargir les trottoirs pour une plus grande
accessibilité aux piétons, aux poussettes et aux fauteuils roulants.
Une belle idée qui permet en outre d'économiser 6 000 € par an.

LA TRIBUNE DE VERCHÈRE AVANCE

L'ancienne tribune nord dite « CGT » du stade Verchère a laissé place cet été à une nouvelle tribune couverte de 80 mètres de

long. Installée en bordure de terrain pour une meilleure visibilité, elle dispose de plus de 3 200 places. À la fin du chantier, la capacité du stade passera à 7 500 places en version foot et à 9 500 places en version rugby, dont une quarantaine réservées aux personnes à mobilité réduite et à leurs accompagnants. Deux buvettes dont une couverte, des sanitaires, un poste de secours, des espaces de stockage et des locaux techniques complèteront l'ensemble. Tous ces équipements seront livrés d'ici novembre. Au bord du terrain d'entraînement à l'arrière de la nouvelle tribune une salle de musculation de 275 m² sera construite pour les rugbymen. Son ouverture est prévue en décembre prochain. Coût: 3,3 M€, financés par la Communauté d'agglomération de Bourg avec le soutien de la Région à hauteur de 1,8 M€.



Monastère royal de Brou

@monasteredeBrou 3 sept. 2017

La merveilleuse @ffishbach clôt en beauté le festival #ALFPDT @Bourg_en_Bresse#brou



Pierre Fleutelot

@pierrefleutelot 3 sept. 2017

Impressionnante cette @JLBourgBasket qui va faire plus que jouer le maintien à coup sûr !